



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 15 Juin 2015

Aux locataires des habitations Marie-Laure-Porcheron
5600, boulevard LaSalle

Travaux pour sécuriser les façades

En bref...

Investissements

Près de 385 000 \$

Calendrier

De la mi-juin à la fin d'octobre 2015

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Melk Construction inc.



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. L'inspection des façades de votre immeuble a révélé quelques anomalies. L'Office doit donc apporter les correctifs nécessaires. Ces travaux permettront d'éviter une dégradation plus importante de la maçonnerie et du revêtement des balcons. Ils rendront votre immeuble plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- Les murs de briques seront réparés à certains endroits.
- Les joints seront refaits.
- Les balcons seront réparés à certains endroits.
- Le scellant autour des fenêtres sera refait.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

À vous d'agir – Rôle du locataire

Que devez-vous faire avant les travaux ?

Avant le début des travaux sur la façade sur laquelle donne votre logement, vous devez :

- **Retirer votre climatiseur pendant les travaux de scellant**, s'il est installé dans une fenêtre. Les travaux de scellant sur une façade devraient durer environ une semaine et se dérouler d'ici octobre. Surveillez les avis à cet effet.
- Enlever vos biens personnels sur les balcons communautaires.

Que devez-vous faire pendant les travaux ?

- N'utilisez pas les balcons quand les ouvriers travaillent. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

Notez que ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur.

Avec vous



Une **rencontre d'information** a eu lieu le **10 juin dernier** dans la salle communautaire de votre immeuble.

Lors de cette rencontre, il a été proposé de mettre les biens personnels qui sont sur les balcons communautaires dans les corridors devant les ascenseurs. Après vérification du règlement, aucun objet ne sera toléré dans les corridors. Tout ce qui est à vous sur les balcons communautaires devra être entreposé dans votre logement durant les travaux sur la façade.

Si vous avez des **questions concernant le chantier et son déroulement**, vous pouvez communiquer avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3250**.